

Action extérieure de l'État

Les ministères concernés

Ministère des affaires étrangères

Moyens en 2013

- 2,97 Md€ de crédits budgétaires (y compris CAS Pensions)
- 12 531 emplois État (en ETPT)
- 6 778 emplois dans les opérateurs (en ETP)

Crédits du budget triennal 2013 – 2015*

LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
2,79 Md€	2,83 Md€	2,81 Md€	2,81 Md€

* Conformément au projet de loi de programmation des finances publiques, les plafonds des missions du budget général sont présentés hors contribution directe de l'Etat au CAS Pensions.

Une action diplomatique, économique, culturelle et d'influence au service du redressement

- L'action extérieure de la France s'inscrit dans le cadre des grandes orientations et des objectifs de politique étrangère fixés par le Président de la République : prendre part à la construction d'une Europe confortée, renforcer la sécurité internationale, assurer la sécurité des Français à l'étranger, contribuer à la croissance en aidant à la relance de notre économie et contribuer au rayonnement de la France.
- Le ministère des affaires étrangères doit contribuer au redressement économique de la France. La diplomatie économique est en effet une priorité de notre réseau diplomatique, par le soutien qu'il doit apporter aux entreprises à l'international et la promotion de la « destination France » pour les investissements étrangers. Il veillera également à assurer une meilleure articulation des services et opérateurs concernés par l'action économique extérieure.
- L'adaptation permanente de notre réseau à l'étranger doit répondre à nos priorités de politique étrangère, à l'évolution des enjeux internationaux et aux missions de service public à destination des communautés françaises.

Évolution des emplois en 2013

Participation à l'effort de stabilisation des emplois publics à hauteur de - 94 emplois.

1. Présentation de la mission

La mission « Action extérieure de l'État » regroupe les crédits destinés à financer l'action diplomatique et consulaire de la France ainsi que la politique culturelle et d'influence de la France à l'étranger. Elle se compose de trois programmes budgétaires.

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » regroupe l'ensemble des moyens dévolus à la conduite de notre politique diplomatique. Ces moyens financent d'une part le fonctionnement de notre réseau diplomatique, (163 ambassades bilatérales, 16 représentations permanentes et 4 antennes diplomatiques) ainsi que les services centraux chargés de le piloter. Il porte d'autre part les contributions que la France verse aux organisations internationales et autres instruments internationaux dont elle fait partie, au premier chef desquels l'organisation des Nations unies et ses opérations de maintien de la paix.

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour mission de fournir des services essentiels aux quelques 2 millions de Français résidant à l'étranger et aux 23 millions de nos compatriotes de passage hors de France. Il participe en outre à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France. Il s'appuie sur un réseau de 233 postes consulaires dans le monde.

Le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » regroupe l'ensemble des moyens destinés aux politiques culturelle, linguistique, universitaire et scientifique de la France dans le monde, et notamment le réseau des instituts et services culturels dorénavant regroupés sous l'appellation Instituts français.

2. Opérateurs rattachés

L'enseignement français à l'étranger, animé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), constitue un atout irremplaçable au service du rayonnement de la France. Offrant un réseau de qualité aux communautés étrangères expatriées, l'AEFE accueille également les élèves des pays de résidence qui représentent les 2/3 de ses effectifs, fidélisant ainsi les élites de demain.

La poursuite de la modernisation du réseau culturel et la mise en place pleinement effective des opérateurs de diplomatie d'influence (Institut français, Campus France et France expertise internationale) constituent un renforcement significatif de nos outils de rayonnement :

- L'Institut français, opérateur institué en 2011, assure la promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France. Il est au service et s'appuie sur les instituts français du réseau pour diffuser la culture, les idées et la pensée françaises.
- Campus France, mis en place fin 2011, assure la cohérence du dispositif d'attractivité de notre pays à l'attention des étudiants étrangers. Il couvre l'ensemble des volets de la mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers, de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'accueil et la gestion par un guichet unique des bourses et des échanges d'expertises.
- France expertise internationale, institué en 2011, promeut l'expertise française à l'international.

3. Priorités du triennal : principales orientations, réformes

- **Mise en œuvre des priorités du Président de la République et du Gouvernement**

Le budget triennal répond tout d'abord à la priorité donnée à la sécurité, via la hausse des crédits de sécurité passive des implantations diplomatiques, compte tenu de la dégradation du contexte sécuritaire dans de nombreux pays et des dotations allouées aux systèmes d'information et de communication, afin de disposer d'un outil de communication du réseau fiable et sécurisé.

Par ailleurs, le renforcement de notre politique d'influence conduit à consolider les moyens destinés à l'enseignement, notamment grâce à une augmentation de + 5,5 M€ de la subvention allouée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et à une stabilité de la dotation relative aux bourses d'études et aux échanges d'expertise, ainsi que de la subvention à Campus France.

Enfin, conformément aux engagements du Président de la République, la suppression de la prise en charge sans condition de revenus des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger permet un redéploiement intégral des crédits à l'horizon 2015 en faveur des bourses, dont les conditions d'attribution seront réformées en 2013 dans un double objectif d'équité et de maîtrise de la dépense.

- **Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques**

L'adaptation du réseau du Quai d'Orsay se traduit par un effort de redéploiement des effectifs et des moyens des zones de présence traditionnelle vers les zones géographiques prioritaires, notamment les pays émergents, et par un investissement clairement axé sur les sujets à forte résilience (diplomatie économique, enjeux de la mondialisation, aide au développement, communautés françaises à l'étranger).

Cette exigence répond à l'objectif d'adéquation des moyens humains et budgétaires à nos priorités, dans un contexte de limitation de la dépense publique.

La rationalisation et la valorisation du parc immobilier à l'étranger seront poursuivies, conformément aux orientations de la politique immobilière de l'État. Les possibilités de mutualisation avec nos partenaires européens et de regroupement des services de l'État seront systématiquement recherchées.

Détail des crédits du projet de loi de finances pour 2013

Programmes	Ministre ordonnateur	Crédits en AE	Crédits en CP	Emplois État	Emplois opérateurs
105 Action de la France en Europe et dans le monde.	Ministre des affaires étrangères	1 857	1 866	8 168	
151 Français à l'étranger et affaires consulaires	Ministre des affaires étrangères	357	357	3 390	
185 Diplomatie culturelle et d'influence	Ministre des affaires étrangères	748	748	973	6 778

